

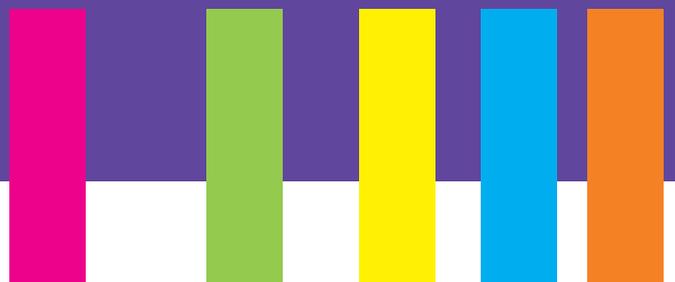


amiem

**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes**

**Procès-Verbal
Assemblée Générale
Extraordinaire**

du 13 Décembre 2019



Assemblée Générale Extraordinaire le 13 décembre 2019 - LOCMINE

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour approuver la modification de l'article 11 des statuts de l'AMIEM.

Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site INTERNET de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents ou représentés.

En conséquence des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2019, une mise en conformité de nos statuts sur la règle de définition de la cotisation l'année N – 1 pour l'année N était nécessaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2019 n'a pas recueilli le quorum nécessaire pour délibérer valablement sur la modification de l'article 11 des statuts de l'AMIEM.

Cette nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire se tient donc ce jour. Elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre de voix.



LECTURE DES STATUTS DE L'AMIEM

Mme CHEDALEUX, Directrice de l'AMIEM, procède à la lecture de l'article 11 des nouveaux statuts :

Article 11 – Statut AMIEM

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration quinze jours francs au moins avant la date de la réunion prévue. Cette convocation peut se faire soit par l'envoi de lettre ordinaire, soit par tout autre mode permettant d'atteindre l'ensemble des adhérents (presse, fax, e-mail...).

Cette convocation fixe l'ordre du jour ; toutefois, tout adhérent peut saisir le Conseil d'Administration cinq jours francs au moins avant la date de la réunion, d'une ou plusieurs questions qui devront être délibérées le jour de l'Assemblée Générale, lesdites questions s'ajoutant à celles prévues à l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Bureau, vote le budget de l'exercice ~~en cours~~ N + 1, fixe, sur proposition du Conseil d'Administration, le montant forfaitaire ou le taux des cotisations dues par les diverses catégories d'adhérents ou membres correspondants et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle statue au vu du rapport du commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale peut procéder, sur proposition du Conseil d'Administration, à la révocation d'un ou plusieurs administrateurs, lorsqu'apparaît un motif sérieux rendant impossible la continuation des fonctions de dirigeant au sein de l'Association.

Dans cette hypothèse, il est pourvu au remplacement du ou des administrateurs concernés selon les modalités définies à l'article 15 des présents statuts.

Lors de la lecture, il est demandé par l'assemblée des modifications supplémentaires. Il est ainsi suggéré :

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Bureau, vote le budget de l'exercice ~~en cours~~ N + 1, fixe, sur proposition du Conseil d'Administration, les montants ~~forfaitaire ou le taux~~ et la nature des cotisations dues par les diverses catégories d'adhérents ~~ou membres correspondants~~ et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Ces nouveaux statuts n'appellent pas d'autres observations.

Résolution

39 comptes adhérents présents ou représentés, soit 46 voix.

L'Assemblée Générale, réunie le 13 décembre 2019 à Locminé, approuve la modification de l'article 11 des statuts de l'AMIEM.

Abstentions : 0 voix – Contre : 0 voix – Résolution approuvée.

Ces nouveaux statuts seront mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'AMIEM (www.amiem.fr).

Monsieur LESTROHAN remercie les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale levée.



Professionalisme

Proximité

Innovation

Qualité de service

Dynamisme

AMIEM

Association **M**édicale Inter-**E**ntreprises
du **M**orbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

02 97 362 262

www.amiem.fr

amiem